Image not found or type unknown

Vente d'un bien propre

Par **goal47**, le **08/07/2019** à **10:30**

bonjour,

Divorcée, je me suis remariée avec un monsieur divorcé lui aussi.

J'ai une maison qui m'appartient, et qui est notre domicile . Je veux la vendre. Mon mari entretient intérieur et extérieur. Lors de la vente dois je lui donner 5% au titre de remerciements?

Cordialement

Par **youris**, le **08/07/2019** à **11:35**

bonjour,

vous n'avez aucune obligation, suite à la vente de votre bien propre, de faire un don à votre mari.

certes, il entretenait le domicile familial, mais il était logé "gratuitement" puisqu'il n'avait pas participé au financement de votre bien.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés